

Déclaration relative à la communauté de vie

En vertu de l'art. 13.1.1 du règlement de prévoyance, vous avez la possibilité ci-après de désigner votre partenaire comme bénéficiaire. Pour modifier l'ordre des bénéficiaires, veuillez compléter le formulaire «Modification de l'ordre des bénéficiaires».

Vos données personnelles

Nom	Prénom
Rue, n°	
NPA, localité	
Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
État civil	

Données personnelles de votre partenaire

Nom	Prénom
Rue, n°	
NPA, localité	
Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
État civil	

Données relatives à la communauté de vie

Le ménage commun existe depuis le _____

La communauté de vie existe depuis le _____

Avez-vous des enfants communs? Oui Non

Remarques importantes / confirmation

J'ai pris bonne note que ce sont les dispositions réglementaires et légales en vigueur au moment de mon décès qui s'appliquent et non les circonstances de vie actuelles. Mon/ma partenaire aura droit aux prestations si, au moment de mon décès, une communauté de vie donnant droit aux prestations existe conformément au règlement de prévoyance.

La présente déclaration prend effet à la date de sa confirmation par la caisse de pension et reste valable jusqu'à révocation. En cas de départ de la Fondation de prévoyance VLSS, la déclaration devient caduque.

Date _____ Signature de la personne assurée _____